

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-trois, le 03 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	15	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 26 Janvier 2023		Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 27 Janvier 2023		Etaient absents excusés : Cédric VERNEY, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Christophe DOUARD,
DEL 20230203-007		Etaient absents : / Exclus : /
OBJET :		Procurations : Philippe HELF à Cédric VERNEY Murielle NAGEL à Danielle DEPLANTE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cécile FANTINI, Christophe DOUARD à Emmanuel SERRIER
Amende de police 2022 – Constitution d'un dossier de demande de subvention		<i>Christophe BOCQUET a été nommé secrétaire de séance</i>

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, chaque année, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants au titre du produit des amendes de Police, attribuée par la Préfecture.

Les dossiers éligibles à ces subventions doivent impérativement connaître un démarrage sur l'année 2023. Les sommes allouées doivent contribuer au financement d'investissements portant :

- sur des aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou
- sur des équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (radar, feux tricolores....)

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier pour des travaux urgents sur le secteur de Beulat.

Le budget de cet aménagement s'élèvera à 28 244 € HT, 33 892,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des Amendes de Police Année 2022 – Programme 2023
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Le Secrétaire de séance,

Christophe BOCQUET



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO



Télétransmise à la Préfecture le :
Délibération rendue exécutoire : **9 FEV. 2023**
Mise en ligne sur le site internet le :